



Réunion de la commission « Emploi-Formation ».

Analyse de la situation de l'emploi au 31 décembre 2024

Le présent document a été rédigé suite à la commission Emploi formation à partir des documents suivants :

- *Situation de l'emploi au 31 décembre 2024*

Présents :

Membres de la commission.

Pascal LEFEBVRE (Président).

Laurence COLLET

Zohra HAMDANE

Christophe PORRO

Hervé MORIN

Régis ENGRAND

Nicolas MAROUSEZ

Invités.

Vanessa FIXOT

Séverine THIREL

Florence FOLLEA

Sarah FAGGION

Elodie BRUNOIS

Table des matières

Précautions d'usage.....	3
Evolution de l'emploi dans les Antennes du Réseau France 3.....	4
I. L'emploi permanent des antennes.....	4
A. Croissance de l'emploi permanent en personnes physiques présentes en 2024.....	4
A. Sur les entrées et sorties sous CDI dans les antennes du réseau.....	4
B. Évolution des emplois PTA permanents en personnes physiques par directions régionales.....	5
C. Évolution des emplois de journalistes permanents par directions régionales.....	6
D. Évolution de la répartition Femmes/ Hommes dans le réseau (emploi permanent).....	7
E. Évolution de la répartition de l'emploi permanent entre les Journalistes et les PTA (recomposition des effectifs PTA/Journalistes).....	8
F. L'emploi permanent à temps partiel en personnes physiques.....	8
II. Évolution des effectifs en ETP moyen annuel.....	9
A. L'emploi en ETP moyen annuel des salariés des antennes.....	9
B. Évolution des ETP par direction régionale.....	11
C. Evolution de la structure de l'emploi permanent en ETP Moyen par service.....	12
Évolution annuelle des motifs de recours au CDD pour remplacement des journalistes et PTA en ETP moyen dans le réseau.....	16
III. Sur l'évolution des heures supplémentaires.....	17
A. Évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires dans les antennes.....	17
Évolution de l'emploi des salariés de « LA FABRIQUE » rattachés au Réseau.....	18
I. Information préalable sur la répartition des salariés dans les différentes directions.....	18
II. Évolution de l'emploi permanent des salariés de la fabrique rattachés au réseau « en personnes physiques » au 31 décembre.....	19
III. Évolution de l'emploi en ETP moyen annuel des salariés de la Fabrique.....	21
IV. Évolution des arrivées sous CDI et des départs à la Fabrique.....	23
V. Évolution des heures supplémentaires à la Fabrique.....	23

Précautions d'usage.

La notion d'ETP (équivalent temps plein) regroupe tous les salariés « couverts » par un contrat de travail qui travaillent pour le Réseau (CDD, CDI, Temps plein et temps partiel). Le temps de présence ou la durée du travail est calculé au *prorata temporis*.

La notion d'ETP est donc directement corrélée à notre activité.

- pour les salariés sous CDI : un ETP correspond à : 360 jours payés.
- pour les salariés sous CDD :
 - o un ETP correspond à 360 jours payés pour les CDD (autre que CDD d'usage)
 - o un ETP correspond à : 264 jours payés pour les CDD d'usage.
- Pour les alternants, un ETP correspond à 720 jours payés (1/2 temps).

En revanche, l'emploi permanent ne vise que les salariés titulaires d'un CDI qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Evolution de l'emploi dans les Antennes du Réseau France 3.

I. L'emploi permanent des antennes.

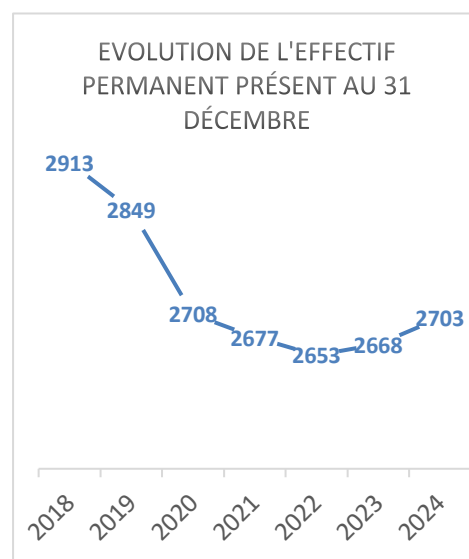
A. Croissance de l'emploi permanent en personnes physiques présentes en 2024.

Au 31 décembre 2024, les antennes du réseau comportaient 2 703 salariés permanents (dont 244 à temps partiel) contre 2 668 au 31 décembre 2023.

L'effectif permanent est composé de 44,99% de femmes.

Nous constatons donc **sur 2024, une croissance des effectifs permanents de 35 emplois dans les antennes.**

En revanche, **de décembre 2018 (avant accord RCC) à décembre 2024, les effectifs permanents ont connu une décroissance de 210 postes permanents.**



A. Sur les entrées et sorties sous CDI dans les antennes du réseau.

Sur l'année 2024, le réseau a pourvu 216 postes (hors détachement).

- 104 postes de journalistes et 112 postes de PTA ont été pourvus.

Le réseau a comptabilisé 75 départs et a effectué 95 recrutements.

Il y a eu :

- 6 décès ;
- 3 démissions ;
- 1 rupture de la période d'essai ;
- 32 départs à la retraite ;
- 20 licenciements.
- 17 recrutements extérieurs ;
- 78 recrutements de salariés qui étaient précédemment sous CDD.

B. Évolution des emplois PTA permanents en personnes physiques par directions régionales.

L'année 2024 a été marquée par l'augmentation des PTA dans le réseau.

Nous constatons toutefois, que sur l'année 2024, 2 directions ont vu leurs effectifs présents baisser :

- Le Grand Est qui a continué à réduire ses effectifs PTA (-5 PTA) : la direction régionale est en baisse constante de ses effectifs depuis 2018 (-32 PTA) en 7 ans.
- la Normandie qui voit ses effectifs comparés (de décembre 2023 à décembre 2024) baisser de 4 postes présents, mais qui affiche un niveau d'emploi depuis 2018 de -3 emplois. Il peut donc s'agir d'un simple décalage de recrutement.

Par ailleurs, nous soulignons une situation comparée de décembre 2023 à décembre 2024 favorable pour la région Pays de la Loire qui augmente ses effectifs de 3 emplois sur 1 an et également depuis 2018. La seule direction régionale ayant vu ses effectifs PTA permanents présents au 31 décembre, augmenter depuis 2018.

Le tableau permet d'observer l'évolution de l'emploi permanent en personnes physiques par région depuis 2018.

PTA	12/2018	12/2019	12/2020	12/2021	12/2022	12/2023	12/2024	GAP depuis 2018
Auvergne Rhône Alpes	176	174	175	160	164	156	162	-14
Bourgogne Franche-Comté	123	121	115	115	109	113	114	-9
Bretagne	89	85	79	76	69	71	85 dont 8 transferts eq légères au 1/11/24	-4
Centre Val de Loire	55	55	55	55	55	58	59	+4
Grand Est	219	214	208	193	193	192	187	-32
Hauts de France	142	139	131	122	124	122	123	-19
Normandie	107	109	108	108	107	108	104	-3
Nouvelle-Aquitaine	226	227	218	213	212	215	216	-10
Occitanie	163	154	147	145	144	144	144	-19
Paris Île-de-France	84	50	26	25	23	22	21	-5 depuis 2020
Pays de la Loire	56	53	55	62	59	56	59	+3
Provence Alpes Côte d'Azur	134	128	120	116	117	119	120	-14
Depuis 2024 nouvelle organisation.								
Offre régionale et coopération du service public							23	+23
Prévention des risques professionnel du Réseau régional.							2	+2
Projet de proximité						1	0	-1
Secrétariat général						3	0	-3

C. Évolution des emplois de journalistes permanents par directions régionales.

L'année 2024 a été marquée par l'augmentation des Journalistes dans le réseau : +10 emplois sur la période.

Nous constatons toutefois, que la hausse des effectifs ne se constate pas dans toutes les directions régionales.

Sur l'année 2024,

- Centre Val de Loire a vu ses effectifs baisser de 3 salariés en situation comparée au 31 décembre. Depuis 2018, ses effectifs ont baissé de 4 postes.
- Les Hauts de France ont vu leurs effectifs réduits de 2 salariés. Depuis 2018, ils affichent une baisse de 9 postes de journaliste.
- La Normandie a vu ses effectifs baisser de 3 postes en 2024 et affiche une baisse de 8 postes depuis 2018.
- La Nouvelle Aquitaine est en baisse de 4 postes et affiche une baisse de 8 postes depuis 2018.
- Pays de la Loire perd un journaliste de date à date mais a augmenté ses effectifs de 2 postes depuis 2018.

En fait, sur 2024, l'augmentation constatée des effectifs journalistes dans le réseau s'explique par la forte croissance des effectifs en Auvergne Rhône Alpes en 2024 +7 postes par rapport à décembre 2023. La région ayant rattrapé son retard de recrutements. Notons que les effectifs de cette région progressent désormais d'1 journaliste depuis 2018.

Depuis 2018, les régions ayant vu leurs effectifs de journalistes permanents au 31 décembre augmenter sont :

Auvergne Rhône Alpes : +1.

Bretagne : +6.

Paris Île de France : +3.

Pays de la Loire : +2.

Provence côte d'Azur : +5.

Journalistes	12/2018	12/ 2019	12/2020	12/2021	12/2022	12/2023	12/2024	GAP depuis 2018
Auvergne Rhône Alpes	150	151	151	149	149	144	151	+1
Bourgogne Franche-comté	87	90	84	82	83	85	86	-1
Bretagne	64	65	67	66	68	68	70	+6
Centre Val de Loire	54	54	48	50	50	53	50	-4
Grand Est	165	169	162	159	162	159	162	-3
Hauts de France	106	107	98	98	94	99	97	-9
Normandie	96	92	92	94	90	91	88	-8
Nouvelle-Aquitaine	190	190	179	182	180	186	182	-8
Occitanie	140	140	139	141	140	137	138	-2
Paris Île-de-France	69	69	66	68	68	69	72	+3
Pays de la Loire	55	52	51	53	55	57	56	+2
Provence Côte d'Azur	121	116	113	114	109	117	116	+5

Depuis 2024 nouvelle organisation.								
Offre régionale et coopération du service public						0	9	+9
Prévention des risques professionnel du Réseau régional.						0	0	
Projet de proximité						0	0	
Secrétariat général						0	0	

D. Évolution de la répartition Femmes/ Hommes dans le réseau (emploi permanent).

Au 31 décembre 2024, le réseau emploie : 1216 Femmes et 1487 Hommes.

Sur l'année 2024 : Nous observons chez les PTA, une croissance des emplois permanents plus importante pour les hommes que pour les femmes.

- les effectifs PTA ont augmenté de 15 hommes et de 9 Femmes.
- les effectifs Journalistes ont augmenté de 1 homme et de 10 femmes.

Depuis 2018.

Nous constatons que l'entreprise se féminise progressivement par un départ constaté supérieur chez des hommes que chez les femmes.

- Chez les PTA, l'écart qui était de 132 postes entre les Femmes et les Hommes en 2018 (en défaveur des femmes) s'est réduit à 111 en 2024 en défaveur des femmes.

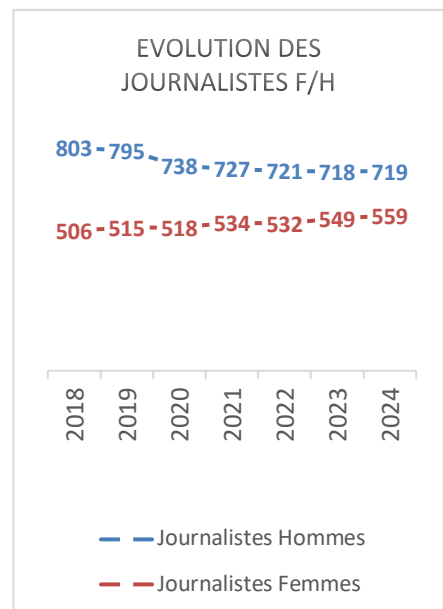
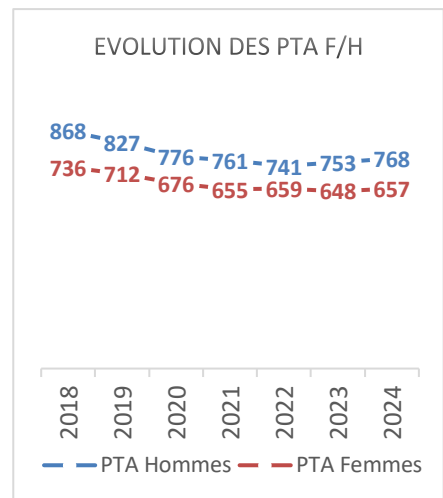
Depuis 2018 :

- o Les hommes ont perdu 100 postes ;
- o Les femmes ont perdu 79 postes.

- Chez les journalistes, l'écart qui était de 277 postes en défaveur des femmes en 2018, s'est réduit à 160 en 2024.

Depuis 2018 :

- o Les Hommes ont perdu 84 postes ;
- o Les femmes ont gagné 53 postes.



E. Évolution de la répartition de l'emploi permanent entre les Journalistes et les PTA (recomposition des effectifs PTA/Journalistes).

Au 31 décembre 2024, les antennes le réseau comptabilisaient :

- 1425 PTA permanents présents contre 1401 à décembre 2023 ;
- 1278 journalistes permanents présents contre 1267 à décembre 2023.

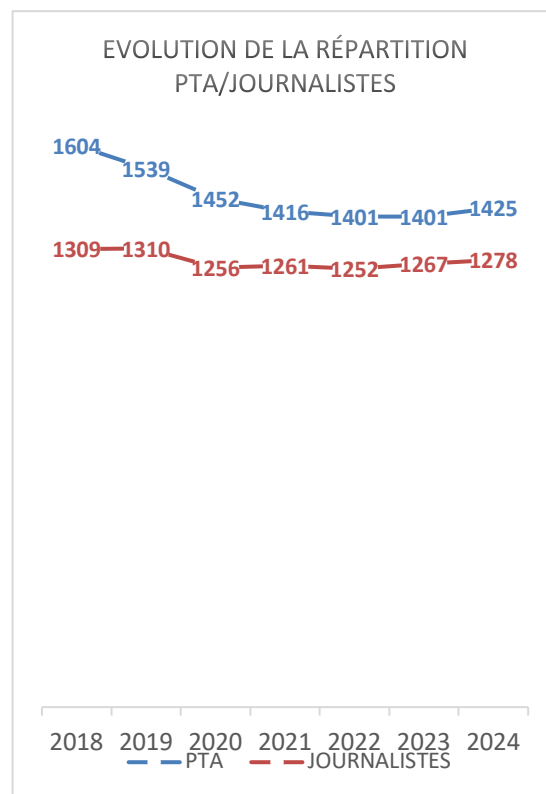
Au 31 décembre 2024, nous constatons une augmentation de 11 emplois chez les journalistes par rapport à décembre 2023 et une augmentation de 24 PTA.

De 2018 à 2024 :

- les PTA ont perdu 179 postes permanents.
- Les journalistes ont perdu 31 postes permanents.

Sur cette période, nous remarquons :

- que la réduction des effectifs présents a été constante chez les PTA jusqu'à 2023. Ce n'est qu'en 2024 qu'ils ont connu un accroissement.
- Que la réduction des effectifs journalistes ne se remarque que jusqu'en 2020. Depuis, les effectifs sont en croissance. Depuis 2020, (point le plus bas) les effectifs journalistes sont en hausse de 22 postes de date à date.



F. L'emploi permanent à temps partiel en personnes physiques.

Au 31 décembre 2024, l'emploi permanent des antennes du réseau France 3 comportait 244 postes à temps partiel contre 280 en 2023.

Nous dénombrons 104 PTA (contre 119 en 2023) et 140 journalistes (contre 161 en 2023).

II. Évolution des effectifs en ETP moyen annuel.

A. L'emploi en ETP moyen annuel des salariés des antennes.

A décembre 2024, l'activité du Réseau France 3 est effectuée par 2933,8 ETP moyens permanents et non-permanents contre 2897 à décembre 2023. Soit une augmentation de 36,8 ETP moyens.

Depuis 2018, le réseau a vu ses ETP réduits de 153,7 ETP pour effectuer ses missions.

La question de l'objectif de baisse abordé en CSE et en commission économique a été également abordée en commission Emploi Formation.

Pour rappel, le Réseau France 3 a été en économie budgétaire sur 2024 de 11 millions d'euros. De fait, les objectifs d'augmentation des ETP n'ont finalement pas été atteints en 2024.

Il nous semblait donc important de connaître les chiffres qui serviraient de point de départ pour le calcul de la baisse de 50 ETP envisagée dans le Réseau.

Faudra-t-il baisser de 50 ETP à partir de 2952,5 ETP (objectif d'ETP économique de 2024) ou à partir des ETP réellement

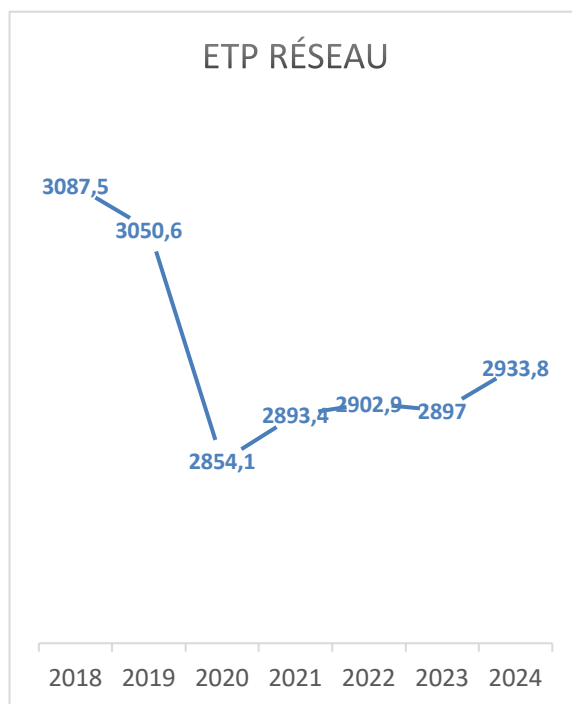
réalisés en 2024 soit 2933,8 ? La direction évoque que le point de départ serait plutôt celui qui est évoqué en commission économique.

Pour l'instant, la direction n'apporte pas plus de réponses en ce qui concerne les objectifs réels de réduction des ETP. La question reste centrée sur les questions économiques.

Faute d'éléments, la commission n'est pas en mesure de communiquer la répartition de cette baisse d'effectifs, et notamment entre CDD et CDI, Journalistes et PTA, et par région. Pas plus que les postes visés, les modifications d'organisation nécessaires, les modifications du plan de charge éventuellement envisagées.

Pour autant, la direction nous a informé être en réflexion suite à la résolution votée en CSE.

La commission recommande donc, qu'une consultation du CSE visant à éclairer les représentants du personnel soit envisagée, sur les mesures que l'entreprise compte mettre en place pour parvenir à l'objectif qu'elle a fixé.



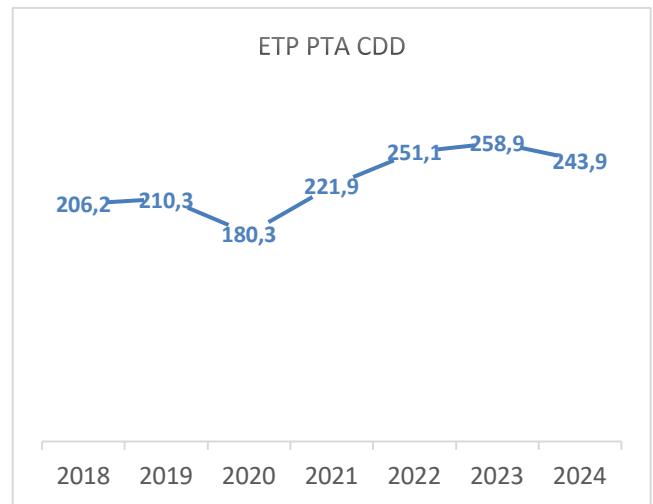
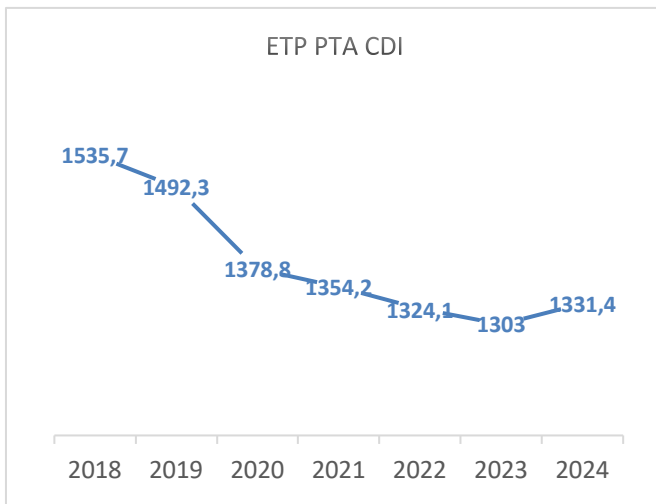
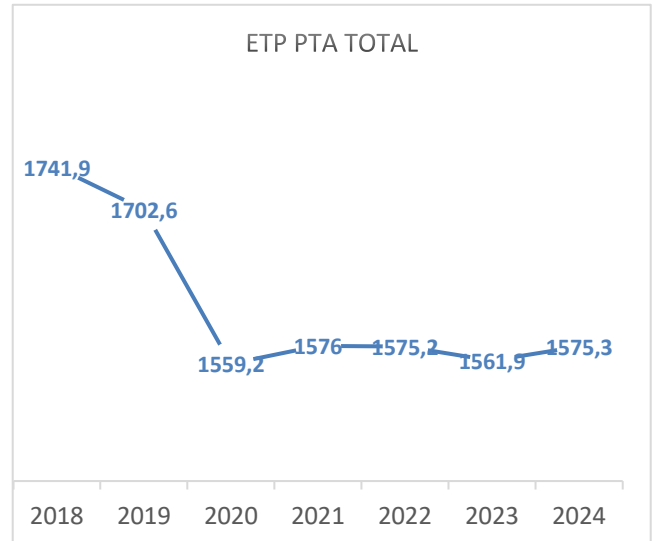
Sur l'évolution des ETP PTA.

Les effectifs en ETP moyens chez les PTA sont en évolution positive de 16,4 ETP sur l'année 2024. Ils passent de 1558,9 ETP en 2023 à 1575,3 ETP.

Cette évolution s'est effectuée en faveur des permanents : les ETP passent de 1303 en 2023 à 1331,4 ETP en 2024.

Les ETP effectués sous CDD sont quant à eux, en baisse de 15 ETP sur l'année 2024, passant de 258,9 en 2023 à 243,9 ETP en 2024.

Depuis 2018, les PTA ont perdu 166,6 ETP. Les permanents en ont perdu 204,3 et les non-permanents en ont gagné 37,7.



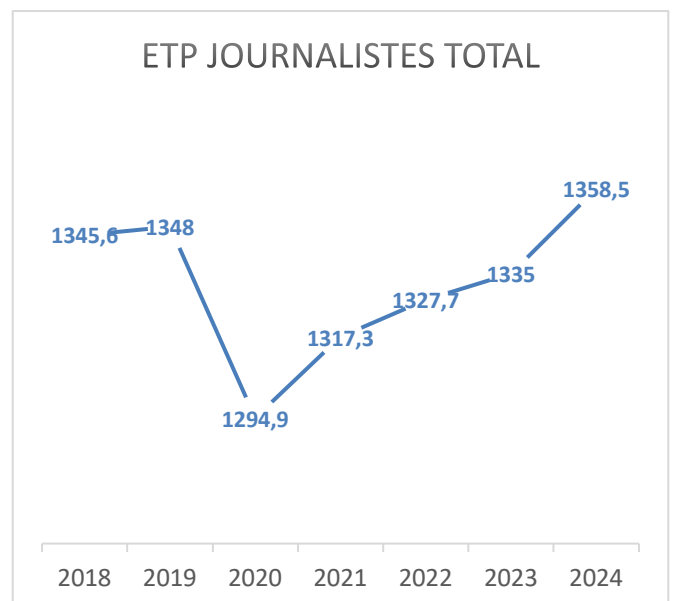
Sur l'évolution des ETP journalistes.

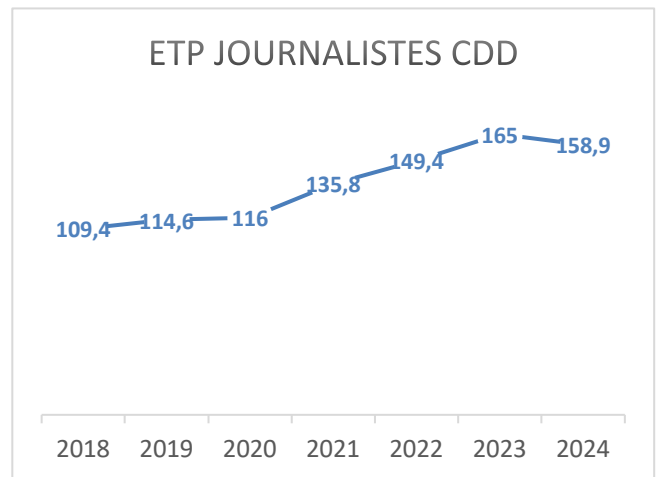
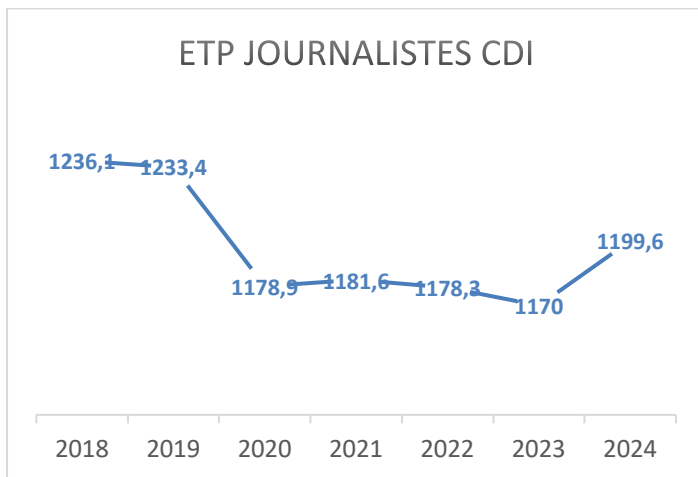
Les effectifs journalistes sont en évolution positive de 23,4 ETP sur l'année 2024. Ils passent de 1335,1 ETP en 2023 à 1358,5 ETP en 2024.

Cette évolution a été la conséquence d'une augmentation de l'emploi permanent de 29,4 ETP sur l'année 2024 : les ETP passent de 1170 en 2023 à 1199,6 ETP en 2024.

Les ETP effectués sous CDD sont quant à eux en baisse de 15 ETP sur l'année 2024, passant de 165 en 2023 à 158,9 ETP en 2024.

Depuis 2018, les journalistes ont gagné 12,9 ETP moyens annuels en faveur du recours croissant aux CDD. Les permanents ont perdu 36,5 ETP et les non-permanents en ont gagné 49,5.





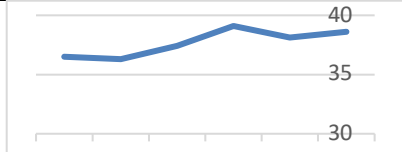
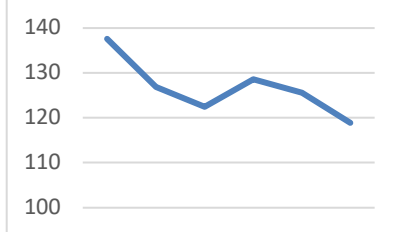
B. Évolution des ETP par direction régionale.

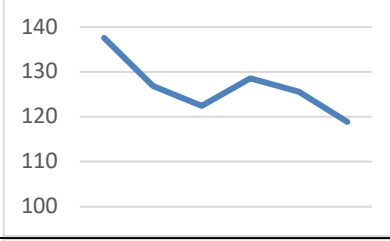
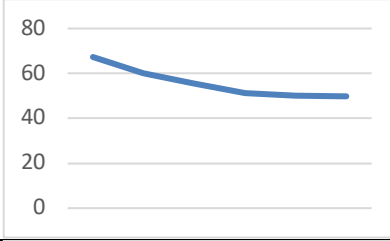
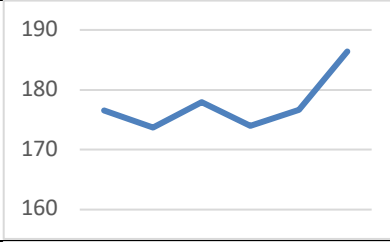
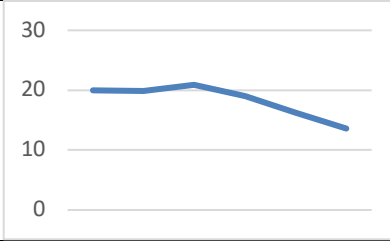
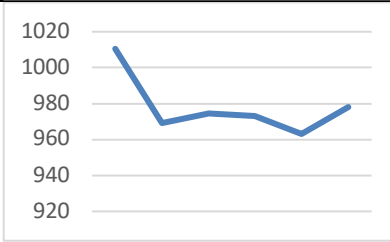
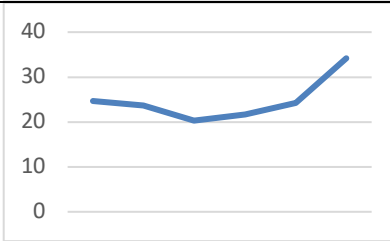
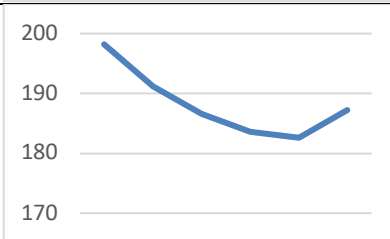
Évolution sur la période.	12/18	12/19	12/20	12/21	12/22	12/23	12/24	GAP depuis 2018
Auvergne Rhône Alpes :	349,3	343,5	323,9	331,5	334,4	333,7	342,9	-6,4
Bourgogne Franche-Comté :	226,4	224,7	220,1	222	221,9	212,6	221,6	-4,8
Bretagne :	163,6	161,9	155,5	157,8	151,1	152,8	159,3	-4,3
Centre Val de Loire :	118,1	117	111,8	114,6	118,2	120,5	120,3	-2,2
Grand Est :	401,2	401,7	382,4	384,5	385,6	385,6	376,9	-24,3
Hauts de France :	266,2	263,4	242,5	248,3	245,7	246,2	250,8	-15,4
Normandie :	213,3	212,3	209,8	211	213,5	216,6	216,7	+3,4
Nouvelle-Aquitaine :	437	437,2	418,9	424,7	429,6	426,9	426,4	-10,6
Occitanie :	317,8	316,4	299,7	308,1	306,5	300,8	299	-18,8
Paris Île-de-France : Depuis 12/2020	166,6	155	93,5	97,4	94,7	97,5	97,9	+ 4,4 depuis 2020
Pays de la Loire :	120,4	118,4	115,2	119,9	121,2	121,5	126,5	+6,1
Provence Alpes Côte d'Azur :	272,2	269,1	252,2	256,2	259,3	255,2	261,1	-11,1

C. Evolution de la structure de l'emploi permanent en ETP Moyen par service.

Les efforts de réduction d'emploi n'ont pas été répartis de manière uniforme.

- Communication Marketing et étude a vu ses effectifs augmenter de 0,5 ETP permanents en 2024 et de 2,1 ETP depuis 2019.
- Gestion d'entreprise connu une baisse de 6,7 ETP en 2024 et a baissé ses effectifs de 18,7 ETP permanents depuis 2019 ;
- Immobilier et Moyens généraux a baissé ses effectifs de 0,2 ETP en 2024 et de 17,5 ETP permanents depuis 2019 ;
- La Production Fabrication Technologie a augmenté ses effectifs de 30,6 ETP en 2024 mais affiche une baisse de 121,3 ETP depuis 2019.
- Les Programmes ont augmenté leurs effectifs permanents de 9,7 ETP en 2024 et de 9,8 ETP permanent par l'intégration de 31 chargés d'édition numérique,
- Les Emplois artistiques ont baissé leurs effectifs de 2,6 ETP en 2024 et de 6,4 ETP depuis 2019 ;
- La filière reportage des journalistes augmenté ses effectifs de 15,07 ETP permanents en 2024 mais affiche toujours une baisse de 32,33 ETP permanents depuis 2019 ;
- La filière édition coordination a augmenté ses effectifs 10 ETP en 2024 permettant un accroissement de ses ETP 10,01 ETP permanents depuis 2019 ;
- La filière encadrement journalistes a augmenté ses effectifs de 4,6 ETP, mais affiche toujours une baisse de 10,94 ETP permanents depuis 2019.

Evolution	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Gap depuis 2019	
Communication Marketing et étude.	36,5	36,3	37,4	39,1	38,1	38,6	2,1	
Gestion d'entreprise.	137,6	126,9	122,4	128,6	125,6	118,9	-18,7	

Immobilier et Moyens généraux.	67,3	60,1	55,5	51,1	50	49,8	-17,5	
Production fabrication technologie.	1054,4	961,9	939,9	912,3	893,5	924,1	-121,3	
Programmes.	176,6	173,7	177,9	174	176,7	186,4	+9,8 dont l'intégration de 31 CEN.	
Emplois artistiques.	20	19,9	20,9	19	16,2	13,6	-6,4	
Journalistes Filière reportage / contenus d'information.	1010,5	969,3	974,6	973,1	963,1	978,17	-32,33	
Journalistes Filière édition coordination.	24,7	23,6	20,3	21,7	24,2	34,18	+10,01	
Filière encadrement journalistes.	198,2	191,2	186,6	183,6	182,6	187,26	-10,94	

Evolution des motifs de recours au CDD.

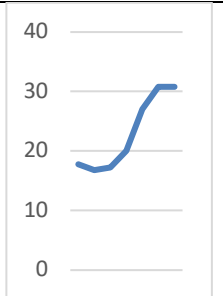
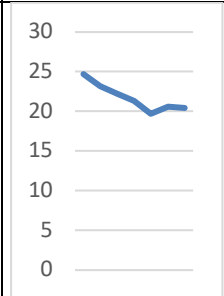
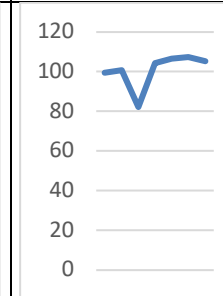
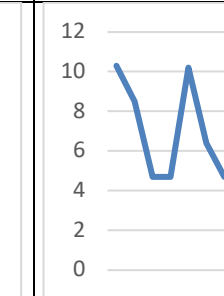
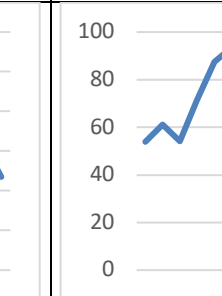
Pour rappel le recours au CDD s'affiche en baisse de 21,2 ETP moyens annuel en 2024. Cette baisse de recours s'explique par le volume de recrutements.

Chez les PTA.

Sur l'année 2024, la baisse du recours de 15 ETP du recours au CDD, se constate sur tous les types de recours, mais se concentre en grande partie sur les CDD d'usage (-10,9 ETP).

Depuis 2018, le recours au CDD d'usage s'affiche toujours en augmentation + 29 ETP malgré la baisse du recours en 2024.

Par ailleurs, nous constatons une augmentation de l'alternance (+13 ETP depuis 2018) et des motifs de remplacement (+5,7 ETP), tandis que les renforts baissent de 5,6 ETP et les cachets de 4,3 ETP.

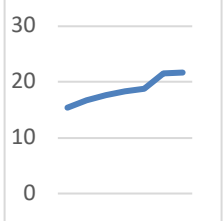
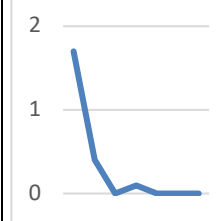
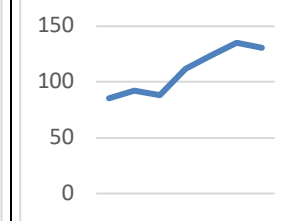
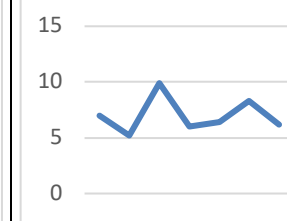
	Alternants	Cachets	Remplacement	Renfort	CDDU
2018	17,8	24,7	99,5	10,3	53,9
2019	16,8	23,2	100,7	8,5	61
2020	17,2	22,2	82,2	4,7	54,1
2021	20	21,3	104,4	4,7	71,5
2022	27	19,7	106,7	10,2	87,4
2023	30,8	20,6	107,4	6,4	93,8
2024	30,8	20,4	105,2	4,7	82,9
Gap depuis 2018	+13	-4,3	+5,7	-5,6	+29
					

Chez les journalistes.

Sur l'année 2024, la baisse de 6,2 ETP du recours au CDD se constate sur les motifs de remplacement (-5,3 ETP) et de renfort (-2,1 ETP).

Depuis 2018, malgré la baisse du recours en 2024, le recours au CDD s'affiche toujours en importante augmentation + 45,5 ETP de remplacement et -0,8 ETP pour renfort.

Par ailleurs, nous constatons une augmentation de l'alternance (+6,3 ETP depuis 2018).

Motif de recours	Alternants	Pigistes	Remplacement	Renfort
2018	15,4	1,7	85,4	7
2019	16,7	0,4	92,3	5,2
2020	17,6	0	88,5	9,9
2021	18,3	0,1	111,5	6
2022	18,8	0	124,1	6,4
2023	21,5	0	135,2	8,3
2024	21,7	0	130,9	6,2
GAP depuis 2018.	+6,3		+45,5	-0,8
				

Évolution annuelle des motifs de recours au CDD pour remplacement des journalistes et PTA en ETP moyen dans le réseau.

La commission constate que le recours au CDD sur motif de remplacement pour maladie est en hausse constante depuis 2020 (Il affiche une augmentation de + 6ETP en 2024) et de (+28 ETP depuis 2020).

La commission rappelle que la prise en charge par la sécurité sociale est en baisse de 20% depuis le 1^{er} avril. De fait, il faut s'attendre à une hausse conséquente du coût de prise en charge par l'entreprise sur les 135 premiers jours d'absence et que l'accord prévoyance a dû être adapté pour compenser ce désengagement.

La direction a assuré travailler sur la démarche prévention des risques professionnels. Des actions de sensibilisation sont actuellement engagées auprès de tous les CODIR du réseau. Des outils sont par ailleurs mis à la disposition des managers pour mieux analyser la charge de travail, l'absentéisme ...

En outre, si le recours pour motif de congés est en baisse en 2024 (-6,6 ETP), il reste en forte hausse depuis 2020 (+48,6 ETP).

La direction ayant évoqué à plusieurs reprises l'augmentation du recours au CDD en raison de l'augmentation massive des formations liée au déploiement de nouveaux outils, nous remarquons que cette ambition ne se remarque pas dans l'évolution du recours pour formation entre 2023 et 2024. Toutefois, si l'on compare ce recours avec celui de 2020, il affiche une progression de +10 ETP.

ETP	2020	2021	2022	2023	2024	GAP en ETP depuis 2020
Congés	42,1	80,7	92,2	97,3	90,7	+48,6
CSS (congés sans solde)	1,4	2,4	2,7	3,4	4,9	+3,5
Détachements	4	15,4	17,2	26	22,7	+18,7
Divers, (salariés temporairement à tps partiel, absence au poste temporairement, évènements familiaux).	10	23,9	22,7	24,4	23,4	+13,4
Formation	2,2	9,5	12,1	12,1	12,2	+10
Heures de délégation	5,5	11,3	11	13,6	13,4	+7,9
Maladie, (dont accident du travail, accident de trajet).	35,6	64,7	61,3	57,8	63,8	+28,2
Maternité	1,9	4,5	4,5	2,4	3,7	+1,8
Paternité	0,2	0,5	0,8	0,8	0,9	+0,7
Poste vacant en attente de comblement	2,3	3,1	6,1	4,8	0,5	-1,8

III. Sur l'évolution des heures supplémentaires.

A. Évolution du recours aux heures supplémentaires et complémentaires dans les antennes.

Le recours aux heures supplémentaires est en hausse constante depuis 2020.

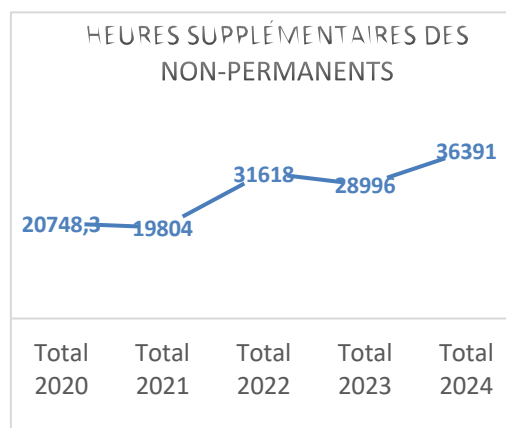
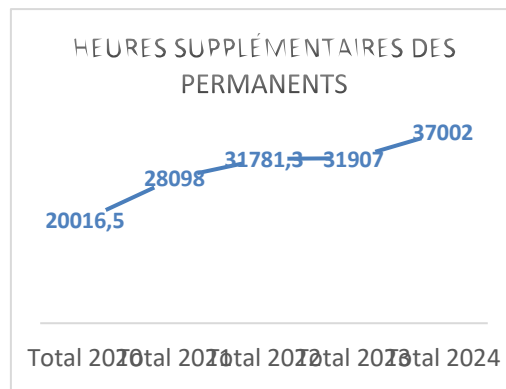
A décembre 2024, les antennes avaient effectué 73 394 heures supplémentaires payées contre 60 903 à décembre 2023 soit une augmentation de 21%.

Ce volume d'heures payées correspond à 45,67 ETP sur la base de 1607 heures par an (durée légale). Soit une augmentation d'un équivalent de 10,34 ETP par rapport à 2023.

Toutefois rapporté à l'emploi du Réseau, le nombre d'heures supplémentaires reste modeste.

Questionnée sur le fait que les CDD effectuent environ la moitié des heures supplémentaires du réseau alors qu'ils représentent 13,73% des effectifs, la direction nous informe qu'en grande partie, qu'elles sont la conséquence de la planification des CDD journalistes qui sont plutôt planifiés sur 40 heures semaines.

En 2024, les salariés ont également souhaité transformer 1935 heures supplémentaires et complémentaires en repos compensateur de remplacement. Ce volume est en hausse de 242 heures par rapport à 2023 soit 14%



Évolution de l'emploi des salariés de « LA FABRIQUE » rattachés au Réseau.

I. Information préalable sur la répartition des salariés dans les différentes directions.

Direction déléguée de la commande client (CC) :

Sites : Bordeaux / Lomme / Lyon / Marseille Vallée Verte / Nancy / Rennes / Strasbourg / Toulouse / Vendargues

Emplois : Cadres à la production, directeur de production, chargé de production.

Direction déléguée de la post-production (PP) :

Sites : Bordeaux / Lille / Lyon / Marseille Chanot / Nancy / Rennes / Strasbourg / Toulouse / Vendargues

Emplois : Cadre de gestion, Chargé de PP vidéographie, chef monteur, chef OPV, chef OPS, graphiste, responsable coordination PP, Responsable d'activité de fabrication, responsable technique PP, TEVA.

Centre d'exploitation Sud : Direction déléguée, fiction, feuilleton et équipes de tournage :

Sites : Bordeaux / Lomme / Lyon / Marseille Vallée verte / Vendargues

Emplois : Accessoiriste, Adjoint au directeur délégué FFET, Graphiste, Régisseur de production, Assistant d'exploitation, Cadre de gestion, Chargé de gestion administrative, Chef OPV, Chef d'équipe de production (électro ou machino), Chef d'équipement, Chef d'atelier, Chef de fabrication, Chef décorateur, Chef maquilleur, Chef OPS, Décorateur ensemblier, Directeur délégué, Electricien éclairagiste, Magasinier, Menuisier, constructeur de décor, machiniste, Régisseur d'extérieur, Régisseur, Responsable de service d'exploitation, Scripte et Teva

Direction déléguée Achats, Ingénierie, Services opérationnels (AISO) :

Sites : Lyon, Lomme, Marseille

Emplois : gestionnaire de parcs, chef d'équipement, coordonnateur de moyens généraux.

Direction déléguée Centre d'Exploitation Nord (CEN) :

Sites : Lyon, Rennes, Nancy, Strasbourg, Lomme, Bordeaux, Toulouse, Marseille

Emplois : Machiniste plateau, éclairagiste tournage, chef de car, chef de car adjoint, technicien son, technicien vidéo, assistant son, OPV tournage, graphiste.

Direction déléguée Pilotage de la Performance et Régulation de l'Activité (PPRA) :

Sites : Lyon, Lomme, Marseille

Emplois : planificateur

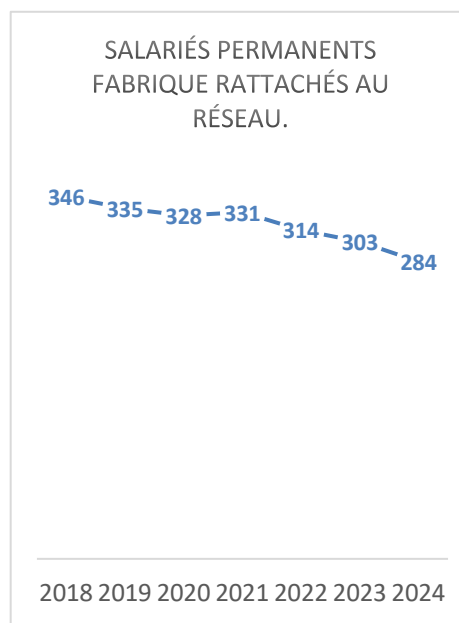
II. Évolution de l'emploi permanent des salariés de la fabrique rattachés au réseau « en personnes physiques » au 31 décembre.

Rappelons qu'il est compliqué d'avoir un suivi précis des évolutions de l'emploi en raison des transferts effectués du réseau vers le siège. Les chiffres exposés ne tiennent pas compte de cette contrainte.

Sur l'année 2024, nous constatons une baisse de 19 permanents : 303 salariés de la Fabrique étaient rattachés au Réseau France 3 en 2023 contre 284 en 2024.

Rappelons que 8 salariés des équipes légères ont été transférés au réseau le 1^{er} novembre 2024, ce qui explique une partie de l'écart.

Depuis 2018, nous constatons une baisse de 62 emplois permanents de la Fabrique rattachée au Réseau.



Evolution des effectifs par direction en personnes physiques présentes depuis 2022.



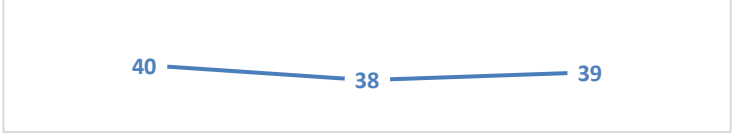
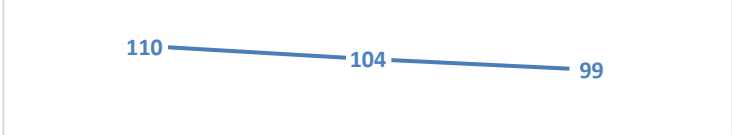
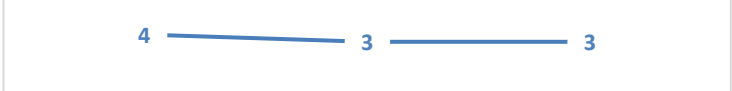
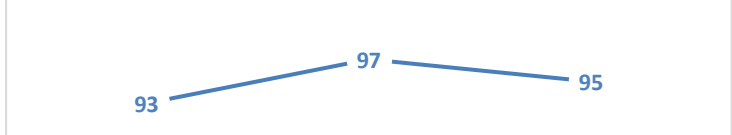
La direction ayant modifié le découpage des emplois, il ne nous est pas possible d'avoir un recul antérieur à 2022 par direction. Nous ne disposons plus de l'évolution des effectifs par site et par CARs.

Nous constatons, que la réduction des effectifs présents à décembre 2024, se constate dans tous les services à l'exception de commande client qui gagne un poste en 2024 mais en perd toujours un depuis 2022.

Les plus fortes baisses se constatent au centre d'exploitation Nord : les CARs (-16 emplois depuis 2022) dont les postes auraient en théorie dû être transférés au siège. (nous savons maintenant que depuis Mars 2024, la direction a gelé une bonne partie des postes dans l'objectif de la suppression des 2 CARs régies. Questionnée sur le projet, la direction nous informe qu'elle reçoit les 22 salariés concernés par la suppression de leur poste afin d'évoquer notamment la création de postes sur les autres CARs, par la création de la double équipe. Elle continue de considérer que la suppression de 2 CARs, permettra d'atteindre une activité de 140 jours/ CAR et par an au lieu de 90.

Les salariés reçus évoqueraient, comme le font les représentants du personnel, une impossibilité d'atteinte des objectifs du plan de charge, avec la suppression des 2 CARs.

La direction Fictions Feuilleton Equipes de Tournage a poursuivi sa décroissance d'emplois permanents sur 2024 : -5 emplois permanents à décembre. Cette baisse s'expliquant par le transfert des salariés des équipes légères de la Fabrique au Réseau. Depuis décembre 2022, la direction Fictions feuilleton équipes de tournage a perdu 11 permanents.

	2022	2023	2024	GAP depuis 2022	
Achat, ingénierie et Supports opérationnels (Les salariés AISO)	5	4	3	-2	
Centre d'exploitation Nord (Les CARs de la VM)	61	57	45	-16	
Commande client (Les chargés et cadres de production)	40	38	39	-1	
Fictions feuilleton eq de tournage	110	104	99	-11	
Pilotage de la performance et régulation de l'activité.	4	3	3	-1	
Post-production	93	97	95	+2	

III.Évolution de l'emploi en ETP moyen annuel des salariés de la Fabrique.

Sur l'année 2024, nous observons un volume d'emploi de 424,1 ETP. Il est en baisse de 11,9 ETP par rapport à 2023.

- Les ETP étaient composés en 2024 de :
 - o 283,1 ETP moyens sous CDI en 2024 contre 292,6 en 2023 soit une baisse de 9,5 ETP.
 - o 141,1 ETP moyens sous CDD en 2024 contre 143,8 ETP moyens sous CDD, soit une baisse de 2,7 ETP.

Les baisses les plus significatives se constatent :

- sur le centre d'exploitation Nord (les CARs) qui recule de 7,1 ETP en 2024 après un recul de 9,7 ETP en 2023.
- sur les équipes de fictions/ feuilletons et équipes de tournage qui reculent de 9,2 ETP en 2024 après un recul de -28,6 ETP en 2023.

La direction évoque des départs à la retraite pas encore renouvelés, des postes non-remplacés, la sortie des effectifs des salariés en arrêt de plus de 135 jours.

Par ailleurs, elle évoque le non-remplacement des postes de maquilleur à la suite des départs à la retraite.

Nous constatons en revanche, un accroissement des ETP en post-production de 5 ETP en 2024 après un accroissement de +8 ETP en 2023.

Questionnée sur les objectifs de baisse des ETP, nos interlocutrices nous ont informé ne pas être en mesure de nous communiquer les objectifs 2025 de la Fabrique, pas plus que leur répartition dans les différentes directions.

Ces éléments devaient nous être communiqués par mail. Malheureusement à ce jour cette demande est restée en l'état. Il nous est donc impossible de connaître les effets de ces objectifs sur l'emploi, le carnet de commande et les conséquences sociales qui en découlent.

La commission ne peut que réaffirmer la nécessité de la mise à l'ordre du jour d'une information consultation portant sur ce projet.



		2022	2023	2024	
Total ETP moyen annuel	Permanents	307,1	292,6	283,1	
	Non-permanents	165,6	143,8	141,1	
Achat, ingénierie et Supports opérationnels	Permanents	5,3	3,9	3,2	
	Non-permanents	0,2	0,3	0,2	
Centre d'exploitation Nord	Permanents	60,4	54,5	46,8	
	Non-permanents	4,7	0,8	1,4	
Commande client	Permanents	39,1	37,5	38,5	
	Non-permanents	6,2	3,9	2,8	
Fictions feuilleton eq de tournage	Permanents	107,9	101,8	97,8	
	Non-permanents	130,9	108,4	103,2	
Pilotage de la performance et régulation de l'activité.	Permanents	4	3,3	3	
	Non-permanents				
Post-production	Permanents	90,4	91,6	93,8	
	Non-permanents	23,6	30,4	33,5	

IV. Évolution des arrivées sous CDI et des départs à la Fabrique.

En 2024, la Fabrique a connu 16 départs pour 9 arrivées laissant un solde négatif de 7 emplois à date. Il y a eu :

- 13 départs à la retraite ;
- 2 fin de contrat / Rupture conventionnelle ;
- 1 licenciement.
- 1 recrutement extérieur
- 8 recrutements de salariés qui travaillaient précédemment sous CDD.

V. Évolution des heures supplémentaires à la Fabrique.

La commission constate un volume de 43 550 heures supplémentaires effectuées et payées en 2024, (en baisse de 5%), contre 46 015 en 2023.

Sur la base de 1607 heures/an le volume d'heures supplémentaires représente l'activité de 27 ETP.

Les non-permanents qui représentent 33,26 % des salariés effectuent la majorité des heures supplémentaires.

En très grande partie, les heures supplémentaires sont effectuées (pour celles qui relèvent des contrats Fabrique rattachée au Réseau) par les 103 ETP non-permanents qui dépendent des équipes Fictions Feuilleton Equipes de tournage.

Les heures supplémentaires des équipes du centre Fabrication Nord relatives aux contrats à durée déterminées ne sont pas révélatrice de l'activité réelle des salariés des CARs, du fait du rattachement au siège de ces contrats.

		2022	2023	2024	Gap depuis 2022
Total HS Payées	Permanents	20447	20857	18168	-2279
	Non-permanents	32231,5	25158	24904	-7327,5
Achat, ingénierie et Supports opérationnels	Permanents	150	116	46	-104
	Non-permanents		32		
Centre d'exploitation Nord	Permanents	9958,3	9379	7970	-1988,3
	Non-permanents	935	204	395	-540
Commande client	Permanents	1583,5	2649	2418	-834,5
	Non-permanents	1603	723	429	-1174
Fictions feuilleton eq de tournage	Permanents	7028,8	6412	6354	-674,8
	Non-permanents	27914,5	21687	20348	-7566,5
Pilotage de la performance et régulation de l'activité.	Permanents	110,5	93	72	-38,5
	Non-permanents	0	0	0	
Post-production	Permanents	1616	2208	1790	+174
	Non-permanents	1779	2513	3731	+1952

Nous constatons également qu'au 31 décembre 2024, 809 heures supplémentaires ont fait l'objet d'une demande de repos compensateur de remplacement. Contre 930 en 2023.

Pour la commission
Pascal LEFEBVRE.